

Intitulé de la certification

Prévenir l'altération de la santé des salariés

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :

Le projet de certification "Prévenir l'altération de la santé des salariés " vise à valider et à attester l'acquisition des compétences complémentaires au Diplôme Infirmier(e) DE dans le cadre de missions spécifiques de santé au travail.

Prérequis : être titulaire du Diplôme d'État infirmier

Le référentiel de compétences a été élaboré sur la base du référentiel d'activités :

Assister le médecin du travail dans le cadre de ses missions de santé au travail

L'infirmier(e) de santé au travail effectue des missions confiées par le médecin du travail, sous sa responsabilité et dans le cadre de protocoles écrits.

Il (elle) est membre de l'équipe pluridisciplinaire et participe aux actions en milieu de travail, notamment aux actions de prévention des risques professionnels et de sensibilisation à la santé au travail.

Assurer le suivi individuel des salariés

L'infirmier(e) de santé au travail assure le suivi des salariés en vue d'améliorer leur santé au travail et de favoriser le maintien dans l'emploi.

Il (elle) réalise les visites d'information et de prévention dans le cadre de protocoles écrits par le médecin du travail.

Déroulé des épreuves

Les épreuves de certification se déroulent en 2 temps :

- Des épreuves écrites avec des questions de connaissances et de mises en situation (Les corrections sont réalisées à partir d'une grille de correction sur les attendus et remises dans le dossier du candidat(e) pour le jury final)
- Un entretien avec un jury composé de professionnels du secteur

La certification est obtenue sur avis du jury qui prend en compte la moyenne des évaluations et la clarté de positionnement au sein d'un service de prévention et de santé au travail.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>C1 : Respecter les exigences réglementaires et le protocole élaboré par le médecin du travail afin d'exercer ses missions de santé au travail en conformité avec le cadre légal.</p> <p>Identifier les différents acteurs, leurs rôles, missions et responsabilités afin de mettre en oeuvre la politique de prévention et favoriser le maintien dans l'emploi des salariés</p> <p>Exploiter les documents réglementaires afin de transmettre les informations utiles au médecin du travail dans le respect de ses obligations de confidentialité.</p> <p>Connaître les démarches de reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle afin de conseiller salarié et employeur sur les procédures.</p>	<p><u>Questionnaire :</u></p> <p>Le candidat doit répondre à plusieurs questions (QCM et questions ouvertes) sur les rôles des différents acteurs d'un service de prévention en santé au travail.</p> <p><u>Examen écrit à partir d'une mise en situation professionnelle</u></p> <p>Mise en situation réelle à partir de l'observation d'un film d'un salarié en situation de travail</p> <p>Sur la base d'une démarche de reconnaissance de maladie professionnelle, le candidat démontre sa capacité à orienter le salarié vers les procédures nécessaires. Il conseille également l'employeur sur les démarches et les différents niveaux de prévention adaptés à ce type de poste.</p>	<p>Le candidat identifie les rôles et missions des acteurs de la santé au travail, Il sait se positionner au sein de l'équipe pluridisciplinaire</p> <p>Le candidat sait appliquer la réglementation correspondante aux situations professionnelles</p> <p>Le candidat montre sa capacité à collecter et traiter les informations à partir des documents réglementaires en santé au travail (Document unique, fiche entreprise,...) et à proposer des solutions d'amélioration.</p>
<p>C2 : Mener des entretiens santé Travail dans le cadre d'une visite d'information et de prévention afin de valider le suivi de l'état de santé du salarié</p> <p>Connaître les modalités de suivi des salariés et le cadre législatif afin de planifier les types de visites adaptées aux salariés.</p> <p>Recueillir des informations sur le poste de travail et établir un curriculum laboris pour évaluer l'état de santé du salarié en tenant compte du poste de travail occupé.</p> <p>Analyser les activités et les produits à risque auxquels sont exposés les salariés pour évaluer les moyens de protection collective et individuelle déjà mis en place.</p>	<p><u>Examen écrit à partir d'une mise en situation professionnelle</u></p> <p>Suite à la présentation de 2 cas d'entreprise (1 dans le secteur de la production, 1 dans le secteur tertiaire) le candidat doit répondre à plusieurs questions ouvertes liées aux types de suivi à planifier et aux informations indispensables à traiter avec le salarié et / ou le médecin du travail.</p>	<p>Le candidat est en capacité de définir le types de suivi à mener (Visites d'embauche, visites intermédiaires, visites réalisées dans le cadre de la SIR - Suivi Individuel Renforcé)</p> <p>Le candidat transmet avec clarté et précision des éléments objectifs sur les risques auxquels est exposé le salarié (biomécaniques, environnementaux, organisationnels, psychosociaux et individuels) au médecin du travail afin d'apporter une participation active à une étude de poste.</p>

<p>Assurer la transmission des informations recueillies lors des visites d'information et de prévention afin d'orienter si nécessaire vers le médecin du travail.</p> <p>Analyser les circonstances de survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles afin de déterminer le lien santé / travail et délivrer des conseils santé adaptés.</p>	<p><u>Échange oral avec le jury</u> de 20 à 30 minutes portant sur les points à aborder au cours d'une visite d'information et de prévention et la collaboration nécessaire auprès du médecin</p> <p>Le candidat reçoit les informations sur le salarié reçu en visite d'information et de prévention (Présentation de l'entreprise, Profil du salarié, Fiche de poste, Exposition aux risques (Travail posté, Risques chimiques, port de charges,...), Avis d'inaptitude ...</p>	<p>Le jury évalue le candidat à l'appui d'une grille d'évaluation attestant les points ci-dessous : :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le candidat interroge le salarié sur son état de santé ● Le candidat informe sur les risques liés au poste de travail ● Le candidat sensibilise sur les moyens de prévention à mettre en œuvre ● Le candidat informe le salarié de son droit de bénéficier, à tout moment, d'une visite à sa demande avec le médecin du travail
<p>C3 : Identifier, se positionner et agir dans son rôle d'infirmier(e) au travail, face aux risques professionnels et pathologies en santé au travail</p> <p>Identifier les risques professionnels en entreprise et en particulier les RPS (Risques Psycho Sociaux) et les TMS (Troubles Musculo Squelettiques) pour améliorer la prévention collective et participer à la mise en place du plan de prévention des risques (amélioration des conditions de travail, diminution de l'exposition à des substances chimiques)</p> <p>Déterminer le lien entre un risque professionnel et une pathologie afin de proposer des actions de sensibilisation en santé au travail auprès du médecin du travail et des acteurs de la prévention de l'établissement</p>	<p><u>Examen écrit à partir d'une mise en situation professionnelle</u></p> <p>Mise en situation réelle à partir de la description d'un poste de travail permettant l'évaluation de la capacité à faire le lien entre une exposition et une pathologie.</p> <p>Suite à la présentation d'un poste de travail, le candidat doit structurer une évaluation des risques et participer à une amélioration d'un poste de travail en s'appuyant sur des recommandations en santé au travail (Code du travail, INRS, HAS)</p>	<p>Le candidat montre sa capacité à analyser un poste de travail en repérant les risques (pour la santé physique et mentale)et à faire le lien avec une pathologie professionnelle</p> <p>Suite à l'analyse d'une situation de travail, le candidat est en capacité de transmettre à l'équipe pluridisciplinaire les informations pertinentes (seuils d'alerte, sélection des équipements de protection utiles, outils d'aide à la manutention, formation à la prévention, organisation du temps de travail,...)</p> <p>Le candidat propose une analyse juste d'une altération de la santé du salarié par rapport à son exposition professionnelle et est en capacité de l'orienter vers une procédure de reconnaissance.</p> <p>Le candidat est en capacité de proposer au moins une action sur les 3 niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire)</p>